

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 143 (1998)
Heft: 4

Artikel: Le rapport de la commission sur les questions stratégiques... : Pas une étude d'experts, mais un appel d'aiguillage!
Autor: Däniker, Gustav
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-345872>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOMMAIRE

Avril 1998

	Pages
Politique de sécurité	
■ Les illusions de la paix? (1)	8
Dossier « Europe »	
■ Nouvelle donne géopolitique	11
■ A quoi servent les Euroforces?	17
Situation politico-militaire	
■ Des motivations de la violence et du terrorisme	20
Casques bleus	
■ Des généraux français tirent un bilan (1)	22
Armement	
■ Blindages et protection	27
Défense générale	
■ Engagement des sanitaires du régiment territorial 19	30
Logistique	
■ Dans le fond de la gamelle!	32
Histoire	
■ L'esprit public neuchâtelois. 1848 (2)	38
Nouvelles brèves	43
Revue des revues	45
RMS-Défense Vaud	HV

Le rapport de la commission
sur les questions stratégiques...

Pas une étude d'experts, mais un appel d'aiguillage!

Le «rapport Brunner», attendu avec impatience, n'apporte rien dont on n'ait déjà discuté dans les milieux intéressés à la défense, mais il reconnaît la nécessité de définir nos futurs besoins de sécurité en faisant abstraction de traditions dépassées. Il propose comme objectif principal un développement de notre coopération avec les organisations de sécurité atlantique et européenne.

■ Div Gustav Däniker

«Un rapport très court et très original», avait annoncé Edouard Brunner, le président de la commission. Le premier but est atteint avec un texte de 27 pages; le deuxième surtout, puisque la commission s'est laissée enthousiasmer par des propositions qui correspondent à des visions populaires, mais résistent à peine à un examen approfondi. Le rapport n'apporte des éléments nouveaux qu'aux personnes qui n'ont pas participé, ces dernières années, aux discussions concernant la sécurité.

En revanche, le rapport a le mérite de prendre position concernant les bases de notre future politique de sécurité. N'est-ce pas un signal qu'une quarantaine de personnes, certaines fort connues, reconnaissent la nécessité d'un changement d'orientation stratégique et d'une

coopération avec les organes de sécurité internationaux, qu'un opposant à l'armée comme Andreas Gross accepte un modèle qui prend en compte l'importance de la composante militaire? Le président de l'UDC, Christoph Blocher, partisan de l'«Alleingang» pour la Suisse, se trouve nettement mis en minorité en matière de politique de sécurité! Un examen objectif de la nouvelle situation stratégique l'a emporté sur l'idéologie des deux ailes extrêmes. Le conseiller fédéral Ogi et ses généraux peuvent continuer tranquillement sur le chemin qu'ils ont pris depuis quelque temps.

Louable

En plus d'une politique de sécurité qui dépasse nos frontières, la seule à correspondre au nouvel environnement stratégique et à la menace, il faut accueillir favora-

blement l'accent mis sur les intérêts suisses de la sécurité. Encore s'agirait-il de les prendre en compte de manière conséquente. A apprécier aussi l'énumération des dangers, des risques actuels et futurs, ainsi qu'une étude plus précise de la « violence en-dessous du seuil de la guerre ». Elle devient de plus en plus nécessaire, vu notre déficit dans le domaine de la sécurité intérieure, résultat de notre non-participation à Schengen et à Europol. Louable aussi l'adaptation aux « nouvelles priorités », les armes dont devraient disposer les militaires suisses à l'étranger, la vulnérabilité de la Suisse dans les domaines de la politique et de l'économie. Il en va de même des leçons tirées de la Bosnie, bien qu'elles sortent du cadre stratégique.

Imperfections

Les imperfections et les contradictions du rapport Brunner sont également frappantes. La commission semble avoir pris peur de son courage à propos la neutralité qu'elle relègue de manière justifiée dans une position de garant de sécurité, mais sa proposition aux autorités fédérales semble trop conforme à une « participation à la stabilité internationale, surtout en Europe », ce qui est bien modeste dans le contexte international. Le rapport recommande de « continuer dans la direction actuelle, c'est-à-dire d'appliquer la neutralité de façon flexible et pragmatique, et

de la voir comme un moyen de sauvegarde de nos intérêts, non pas comme un but en soi ». C'est au fond en contradiction avec l'affirmation qui suit, selon laquelle « la neutralité ne doit en aucun cas empêcher des engagements qui s'imposent pour notre sécurité et notre dignité d'Etat responsable. »

Qu'est-ce qui compte? On a négligé de définir clairement le noyau de la neutralité moderne (que nous voulons garder pour le moment) et de concrétiser la marge de manœuvre dont nous disposons (et que nous n'épuisons pas suffisamment pour l'instant). On dit encore moins ce qui, dans le domaine de la sécurité, exclut le statut de neutralité. Si l'adhésion à l'Union européenne est mentionnée comme un but stratégique, il fallait expliquer clairement que notre neutralité est incompatible avec ce but, dès lors que la politique extérieure et de sécurité commune (PESC) de l'Union devient une réalité.

Autre imperfection qui crée des illusions, c'est l'espoir d'une coopération internationale militaire sans engagement total. Déjà le terme laisse à désirer. Le rapport prévoit un « corps suisse de solidarité », susceptible d'être envoyé à l'étranger pour différentes missions militaires. Cette appellation est fautive et dangereuse. Nous devons abandonner la langue de bois. Il ne s'agit pas de solidarité, donc d'action humanitaire, mais de la mise en application d'une volonté

de sauvegarder nos propres intérêts où on peut le mieux le faire, c'est-à-dire en stabilisant notre environnement stratégique avec ceux qui partagent les mêmes idées. Seule une telle politique peut nous faire respecter et permettre un véritable « échange de sécurité », si important pour nous: nous offrons des prestations et attendons celles de tiers.

Les domaines d'intervention énumérés dans le rapport (« interventions de sauvetage et de paix, déminage, destruction d'armes biologiques et chimiques ») restent hétérogènes. Nous devons être capables d'offrir ce qu'il faut dans des situations de crise, pas seulement ce que nous aimerions faire. Les nombreux experts en marketing siégeant à la commission auraient dû être plus critiques!

Contradictions

Le rapport contient beaucoup de formulations floues: souvent, on écrit « sécurité », alors que « défense » serait plus juste; il y a beaucoup de répétitions. On fait des recommandations à propos de problèmes essentiels, d'autres fois il n'y a aucun commentaire. La terminologie stratégique, habituelle chez nous, n'est guère utilisée, ce qui rend la discussion difficile.

Les migrations, que la plupart des analystes considèrent comme un des dangers principaux à long terme, ne

(Suite, p. 6).

sont pas présentées comme une menace stratégique. La commission souligne l'impossibilité d'une appréciation de la situation dans les 20 à 25 ans: elle aurait dû aussi comprendre que l'aide humanitaire et économique qu'elle recommande pour les régions «agitées» n'arrêtera pas les migrations de personnes défavorisées vers l'Europe occidentale. Seuls des efforts dans le cadre d'une politique européenne commune en matière d'asile et la mise à disposition de moyens d'accueil civils et militaires permettront de maîtriser ce problème.

Une autre contradiction: d'une part, la critique, aujourd'hui populaire, de la protection civile et, d'autre part, le danger maintes fois souligné d'attaques avec des armes biologiques et chimiques. Récemment, il y a eu une nouvelle crise du Golfe! Il s'agissait sans doute de maîtriser une des plus grandes menaces pour l'humanité. Il ne semble pas être venu à l'idée de la commission que la Suisse ne dispose pas de défense active contre les moyens de destruction de masse, mais d'une protection de la population qui est probablement une des meilleurs au monde. Personne ne peut assumer la responsabilité d'une suppression ou d'une restructuration, qui porterait atteinte à cet avantage existentiel! Des propositions lancées à la légère détournent de la tâche principale, c'est-à-dire la protection de la population et de ses bases d'existence.

Manque de professionnalisme

La composition et la méthode de travail de la commission, ainsi que son rapport, avec ses compromis politiques prématurés, font un mélange peu convaincant. Des éléments, qui font partie depuis longtemps de la politique de sécurité suisse, sont présentés comme des nouveautés. La commission a essayé d'acquérir plus de connaissances par des voyages à l'étranger mais, visiblement, elle n'a pas assez étudié des documents de base toujours actuels et importants comme le *Rapport de sécurité 90*, la *Conduite opérative 95* et les diverses études émanant de nos instituts de sécurité ou des cercles de la milice.

Elle y aurait trouvé des idées concernant la stratégie suisse de l'avenir: la définition de nos buts politiques et de sécurité, la notion de sécurité faisant partie des prémisses de chaque examen stratégique; ne pas proposer une seule solution mais des variantes; mettre en évidence des problèmes partiels et des volets de l'appareil existant finit toujours par soulever des questions de principe. Les limites de la défense autonome et les conséquences de notre manque de relations avec des organisations de sécurité internationales sont mentionnées, mais pas traitées de manière approfondie. Pourquoi, alors, le rapport les considère-t-il comme déterminantes?

La commission exige que les missions de l'armée soient reformulées. Connaît-elle la formulation actuelle? «Empêcher la guerre, contribuer à la préservation de la paix et de l'existence» sont des missions qui s'accordent pourtant avec ses conceptions. Contrôle de l'espace aérien, garantie des passages alpins, contribution subsidiaire et opérative au maintien d'un espace stable au cœur de l'Europe sont des données reconnues depuis la transition de la doctrine de dissuasion (valable jusqu'en 1989) à une stratégie combinée de réaction et d'action. Cela n'est même pas mentionné. D'autant plus étrange que le rapport prend position sur la taille et la composition de l'armée actuelle, en considérant surtout les interventions à l'étranger comme des prestations futures. Il demande seulement de maintenir un «noyau» de compétences militaires et industrielles, ce qui est trop vague. Aussi sa déclaration, selon laquelle notre armée est prête pour des interventions communes avec des forces armées étrangères, est trop téméraire; elle ne semble pas savoir que nous sommes très éloignés d'une véritable interopérabilité.

Certains jugements «journalistiques» sur nos efforts de sécurité soulèvent également des questions. En écrivant que nous n'aurions pas encore «réfléchi au fait que la Suisse serait en cas de conflit une alliée des pays qui se défendent contre le même

agresseur», on montre une méconnaissance de la pensée militaire suisse et des planifications correspondantes. Aucun des membres de la commission ne connaissait-il La Charité-sur-Loire ou la stratégie du commandement suisse pendant la guerre froide? Peut-on proposer une politique de sécurité sans savoir quelles réflexions sous-entendaient les solutions retenues jusqu'à aujourd'hui?

La commission montre de l'ignorance lorsqu'elle propose la mise sur pied d'une formation spéciale au sein de l'armée pour lutter contre le terrorisme. Manifestement, elle ne connaît pas les formations d'infanterie territoriale qui, en cas de nécessité, peuvent agir de manière globale et celle du bataillon de police militaire, une solution suisse «sur mesure» qui se distingue agréablement des solutions des pays voisins. Des interventions de choc, sur le modèle de celles du GSG 9 allemand, ont été effectuées de manière impeccable par des sections de grenadiers de police. Il faudrait argumenter de façon plus pertinente pour démontrer la nécessité d'un renfor-

cement par l'armée et d'une «Power-Projection-Capability», si nous voulons vraiment collaborer plus étroitement avec d'autres pays. Aussi dans le domaine de la défense contre les missiles, la commission tend vers une solution aussi suisse que possible, malgré sa volonté de coopération. En outre, est-il cohérent de donner des nouvelles compétences de sauvegarde de l'existence aux cantons après consacré des pages aux nouveaux dangers qui dépassent les frontières nationales?

Finalement, il reste à mentionner que les rapports de sécurité de 1973 et de 1990, comme de nombreux études et exercices, ont traité de la structure de commandement en cas de crise. Le rapport Brunner exige un «Conseil de sécurité indépendant», une fois comme «organe de coordination», une autre fois comme «organe de consultation». Il veut le subordonner au président de la Confédération. Cela a été maintes fois proposé et refusé pour de bonnes raisons. Les «comités» ne manquent pas; ils existent depuis longtemps; c'est leur utilisation ration-

nelle, en temps utile, qui laisse à désirer.

Comment continuer?

M. Ogi aimerait que le rapport Brunner soit mis en discussion pendant un certain temps; nous proposons de mettre également sur le tapis les problèmes stratégiques essentiels dont le rapport ne parle pas ou seulement de manière insatisfaisante. Même si le «grand débat», en principe désirable, a lieu, il ne devrait pas retarder les prochaines étapes. On attend en particulier de l'état-major général qu'il montre d'emblée, avant son activité de planification et de réalisation de l'armée 2005, où se trouvent les besoins de sécurité et comment il faut les satisfaire. Ensuite, le ballon se trouvera dans le camp du Conseil fédéral, qui devrait présenter rapidement un nouveau rapport sur la sécurité du pays. Le rapport Brunner, malgré ses mérites, n'est pas une base de décision. Pour cela, il est trop «court» et trop «original»...

G. D.